

Nom de l'organisme : Région Provence Alpes Côte d'Azur

Acronyme : Région PACA

Type d'acteur : Elus et collectivité

Territoire : Provence Alpes Côte d'Azur

Logo :   

Description de l'organisme : la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du fait de la forte exposition aux risques du territoire régional (inondations, séisme, sécheresse, incendie, avalanche, glissements de terrain), a développé depuis plusieurs années une politique volontariste dans le domaine de la prévention des risques naturels majeurs au titre de sa compétence générale en aménagement.

Réduire la vulnérabilité et développer la culture du risque : la Région a approuvé en 2012 un nouveau cadre d'intervention en faveur de la réduction de la vulnérabilité, afin de renforcer la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire et contribuer au développement d'une culture du risque en Provence Alpes Côte d'Azur. Trois objectifs :

1. **anticiper et responsabiliser pour mieux prévenir le risque** - La réduction de la vulnérabilité des populations et des territoires nécessite une appropriation du risque encouru. Il s'agit donc de sensibiliser et préparer les acteurs des territoires (élus, populations, gestionnaires, acteurs économiques...) à adopter les bons réflexes et comportements adéquats.
2. **échanger et développer le savoir et les savoir-faire** - Il s'agit de développer la connaissance des phénomènes et leur impact sur les territoires, d'inciter le recours aux expertises et à la recherche, la mise en place de réseaux d'acteurs et de plate-forme de mutualisation, la réalisation d'études de vulnérabilité, d'avant-projet, de schéma et documents d'urbanisme intégrant la gestion des risques, la production et le partage de cartographies... qui contribuent à la réduction de la vulnérabilité.
3. **réaliser, innover, entretenir, conforter en prenant en compte la vulnérabilité** - Il s'agit d'aider les maîtres d'ouvrage à gérer l'existant et à les soutenir dans leur réalisation de travaux de protection contre les risques majeurs et les inciter à opter pour une gestion intégrée.

Etre solidaire des territoires victimes d'une catastrophe naturelle : une aide régionale post-catastrophe est mobilisée en faveur des territoires sinistrés pour réaliser les premiers travaux d'urgence. Ce dispositif a évolué, à la suite des inondations meurtrières dans le Département du Var en juin 2010, vers une démarche plus globale et transversale qui prévoit en fonction de l'intensité de la catastrophe de compléter l'aide aux communes, par des aides aux familles et aux acteurs de l'économie.

La Région accompagne les territoires de projet : l'institution régionale aide à la création de poste de chargés de mission risques afin d'apporter aux collectivités locales une expertise technique et méthodologique dans la mise en œuvre d'actions de prévention des risques naturels.

Aborder le risque inondation à l'échelle des bassins : la Région est fortement impliquée dans les volets inondation des contrats rivière qui constituent une approche intégrée à l'échelle d'un bassin versant, et également dans les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). De même, au titre du Plan Rhône, la Région soutient fortement le programme de sécurisation du fleuve et plus largement les démarches de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation du Rhône.

Prendre en compte la spécificité des risques en montagne : Du fait du relief et du climat, les facteurs de risques sont fortement présents sur le massif alpin. La politique de réduction de la vulnérabilité face aux risques prend en compte la spécificité du massif et ce d'autant plus dans un contexte de changement climatique. A titre d'exemple, l'« approche intégrée des risques naturels majeurs » qui a été expérimentée dans des territoires alpins, a permis d'appréhender de façon transversale toute la chaîne du risque et les différents acteurs y afférant afin d'améliorer la gestion des risques. Autre exemple visant à mieux prévenir les risques en montagne : l'installation de radars Météo France de prévision des précipitations sur tout le massif alpin.

Adresse : Hôtel de Région – 27 place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20

Téléphone : 04 91 57 50 33

Site web : <http://www.regionpaca.fr/>

<http://www.regionpaca.fr/amenagement-du-territoire/les-risques-naturels-majeurs.html>

Projets portés par l'organisme : Observatoire Régional des Risques Majeurs

Territoire(s) : Provence Alpes Côte d'Azur

Un lien permettra d'accéder à la fiche projet ci-dessous